

Les données techniques fournies par BORALEX... (suite)

Présentation du site :

L'idée de départ, qui a prévalu notamment tout au long de la démarche paysagère, était de proposer une composition simple, affirmée, bien lisible en deux groupes bien distincts pour s'adapter plus facilement à un relief complexe avec des vues très changeantes. Après de nombreuses recherches et adaptations, la composition paysagère retenue présente un ensemble de 7 éoliennes avec :

- Un groupe Nord de 4 éoliennes qui se répartissent du Sud de Pierre Plantée jusqu'au Sud de Chame-rousse, à proximité de la crête Est du massif du Sénépy,
- Un groupe Sud de 3 éoliennes qui se répartissent de Serre de l'Horizon à l'Ouest du Fumay, entre le groupe Nord et le groupe Sud.

Des adaptations ont néanmoins été effectuées concernant la disposition des 4 éoliennes du groupe Nord pour prendre en considération :

- La zone d'évolution du vol à voile et aux aires d'envol du vol à voile au Nord-Ouest de Chame-Rousse ;
- Aux zones d'instabilité générées par d'anciens travaux miniers souterrains à l'Est du col de Brame-Farine .

Le recul des implantations des éoliennes par rapport aux zones de pentes ou falaises ou piémont boisés a été pris en compte pour échapper à la zone d'évolution de l'avifaune et des chiroptères notamment.

Dans ce schéma d'aménagement, l'implantation des petits bâtiments liés au fonctionnement du parc éolien (local poste de livraison électrique, local chenillette pour accessibilité hivernale) a été étudié pour avoir la moindre incidence visuelle.

Toutefois, en vue proche, ces éléments exigent un soin particulier d'intégration :

- Le poste électrique de livraison devrait être situé à proximité des éoliennes 4 ou 5 et incorporé dans un petit bâtiment.
- Le local pour abri de la chenillette pourrait être situé soit au Col du Sénépy, soit à proximité du hameau des Signareaux.

Parmi les solutions optimales au plan technique on retiendra la solution initiale se composant de 12 machines et se développant depuis le col du Sénépy jusqu'au lieu dit la Pierre Plantée.

Cependant, l'étude d'impact a permis d'affiner l'implantation en fonction des contraintes relevées par les bureaux d'études spécialisés, faisant passer le parc de 12 à 7 éoliennes. Les raisons pour ne pas retenir 5 éoliennes sur les 12 proposées sont :

- 2 éoliennes du Groupe Sud ont été retirées en raison :
 - d'une grande proximité du Col, donc du couloir de migration de l'avifaune et d'évolution des chiroptères,
 - d'une double image entre les éoliennes, trop proches visuellement.
- Les 3 éoliennes du Groupe Nord ont été retirées car :
 - les 2 éoliennes situées sur le secteur « des côtes » se superposaient visuellement sur les 2 autres situées au Sud de Chame-rousse,
 - la plus au Nord près de Pierre Plantée, était très proche des talus et falaises boisés, lieu d'évolution d'une avifaune intéressante et des chiroptères.

Le tracé du câble de raccordement au réseau EDF recalé

Le tracé proposé par BORALEX a purement et simplement été refusé par les services communaux, il empruntait sur une grande partie de son tracé la route des Merlins et aurait entraîné une importante détérioration de la chaussée. Un autre tracé a été proposé, beaucoup plus court, empruntant quasi exclusivement des chemins ruraux non revêtus et des dessertes d'exploitation forestière. Il pourra être réalisé par pose de câbles souples en rouleaux à l'aide d'une trancheuse sur chenilles, dans une tranchée de très faible largeur sans abattage d'arbres, sans création de nouvelle saignée dans la forêt et l'alpage. Son impact visuel et environnemental devrait donc être très limité.